

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 19 octobre 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Louis FUGAIRON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 10 5

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	
Procurations	
Votants	

OBJET : BUDGET ANNEXE STATION – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 (DM2) – INSCRIPTIONS DE CRÉDITS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de nouvelles inscriptions budgétaires sont nécessaires aux fins d'intégration au chapitre 21 de dépenses liées à des travaux terminés et imputés au chapitre 23.

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil municipal les inscriptions de crédits ci-dessous détaillées :

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles		+ 385 637,19
2135 - Aménagement des constructions	+ 385 637,19	
Total	385 637,19	385 637,19

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces inscriptions de crédits qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer ces inscriptions de crédits qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 26 octobre 2023

Le Maire

Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance

Jean-Louis FUGAIRON

